

Schéma départemental d'aménagement numérique

Commune de Saint-Germier

Montée en débit ADSL

Le projet du Département des Deux-Sèvres

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des services correspondants constitue un enjeu majeur pour l'attractivité et l'aménagement du territoire. Conscient de ces enjeux, le Conseil départemental des Deux-Sèvres s'est engagé dans une politique ambitieuse de couverture de son territoire en accompagnant un accroissement soutenu et constant des besoins de débits tant pour les usages personnels que professionnels.

Validé en juillet 2012, le Schéma directeur d'aménagement numérique départemental constitue la feuille de route du Département des Deux-Sèvres et définit les grandes phases de cet «accompagnement numérique» du territoire.

Pour la période 2015-2020, le Département propose de soutenir le déploiement du très haut débit en s'appuyant essentiellement sur les points suivants :

- la réalisation d'une montée en débit de 99 sous-répartiteurs du département ayant plus de 50 lignes inéligibles à 2Mbits/s (~20 000 lignes). Les premiers travaux ont commencé début 2015. 450 kilomètres de fibre optique seront ainsi déployés ;
- la société Orange avec son partenaire sous-traitant Ineo a été retenue dans le cadre d'un appel d'offres pour réaliser les opérations de travaux des 99 opérations ;
- l'accès au Très Haut Débit pour 225 sites prioritaires (enseignement, santé, zones d'activité) dès lors que les bénéficiaires potentiels exprimeront leur intention de s'y abonner ;
- le déploiement de la fibre jusqu'au foyer (FTTH) sur les parties denses des 10 plus grosses communes (hors communauté d'agglomération du Niortais qui sera fibrée par Orange sur ses fonds propres), représentant 31 500 prises ;
- l'accompagnement de la montée en débit sur le réseau Wimax qui sera terminée fin 2015.

Ce projet représente un investissement de 44 millions d'euros hors taxes. Les travaux sont cofinancés à hauteur de 14 millions d'euros par le Département des Deux-Sèvres dans le cadre du programme d'appui au territoire Cap79, par l'État, par la Région et l'Europe, avec une participation des EPCI.

La maîtrise d'ouvrage de la montée en débit est portée par le Département. Le suivi des études/travaux ainsi que le relevé des chambres dans les infrastructures d'Orange (pour identifier les conduites éventuellement disponibles pour tirer la fibre optique) est assuré par les agents départementaux.

L'opération de montée en débit internet par ADSL de Saint-Germier

Les études ont été engagées en mars 2017. Les premiers travaux débuteront fin octobre avec la construction d'un réseau sur 3,3 kilomètres sur la RD 521, entre Montifault et Saint-Germier, et l'installation des armoires de montée en débit à proximité du local du sous répartiteur. A partir de début décembre une fibre optique sera installée dans les fourreaux pour établir la liaison entre le nœud de raccordement des abonnés de Ménigoute et le sous-répartiteur de Saint-Germier. La mise en service de ces équipements interviendra début 2018 à l'issue du raccordement et du paramétrage de toutes les installations.

Cette opération couvre la majorité du territoire de Saint-Germier ainsi que quelques villages de la pointe nord-est de la commune de Soudan.

Actuellement, 15 % des lignes sont inéligibles et 85 % des abonnés ont un débit inférieur à 3 Mégabits/s.

Après la montée en débit, 100 % des 87 lignes principales raccordées sur le sous-répartiteur de Saint-Germier seront éligibles à l'ADSL, 98 % pourront bénéficier des services numériques (télévision) proposés par les fournisseurs d'accès internet ORANGE et FREE présents dans les armoires, 83 % auront des débits supérieurs à 10 Mbits/s et 55 % pourront même accéder au VDSL (débits supérieurs à 30 Mbits/s).

Dans tous les cas, quelque soit le choix des fournisseurs d'accès internet, les abonnés bénéficieront de la montée en débit internet.

Lors des opérations de mise en service prévues en mars 2018, des coupures de lignes de quelques heures seront nécessaires pour basculer vers les nouvelles installations. Les abonnés concernés seront informés par la mairie par voie de communiqué.

A l'issue de ces migrations, les abonnés pourront faire le point de leurs équipements (box...) avec leurs fournisseurs d'accès pour bénéficier pleinement des nouveaux débits.

Le coût de l'opération est estimé à 207 000 € TTC.